agaucheautrement.over-blog.com
aga.carbonblanc@orange.fr

Comité de suivi et d'évaluation de la politique participative (CSEPP) Réunion du 29 juin 2016 à 18h30.

Compte-rendu personnel fait par Michel d'après ses notes à l'intention les élus et des membres AGA.

Rappel de la Composition de la commission :
Collège des élus : ALLAIRE Frédéric - ARPIN Nadine - BARDIN Guy - GOUGUET Marie Claude - GRASSET Jean Paul - PEREZ ROBA Laurent
Collège des habitants : CASTERA Monique - POUNGUI Laetitia - BECERRO Michel - DORGUEIL Pierre - LACASA Jean Marc - SANCHEZ Raymond

Participants :
Collège des Élus : Jean-Paul Grasset, Frédéric Allaire (retard).
Excusé : Laurent Pérez-Roba, élu AGA,qui avait envoyé ses suggestions par mail.
Collège des Habitants :
Monique Castera, Laetitia Poungui, Michel Becerro, Pierre Dorgueil, Jean-Marc Lacasa, Raymond Sanchez
Cécile Montsec, adjointe chargé de la citoyenneté
Dany, chargé du secrétariat

Mes interventions, compte-rendu et analyse *(en italiques, observations, commentaires, décisions)*

A l'ouverture de la réunion, il n'y avait qu'un seul représentant sur 6 du collège des élus des élus (Grasset). S'agissant d'un comité paritaire chargé de traiter de la démocratie, j'ai déclaré cela lamentable et que cela me donnait envie de m'en aller. (Allaire est arrivé plus tard, en retard).

JP Grasset ouvre la discussion et présente l'ordre du jour ou plutôt son ordre du jour.

Avant que ça aille plus loin, j'ai indiqué que j'avais plusieurs observations de fonds à formuler ce que j'ai pu faire sans attendre.

J'ai indiqué que j'avais eu beaucoup de mal à préparer cette réunion et que, à mon avis, c'était dû à plusieurs facteurs

1. Celui du rôle et de la gouvernance de la commission ainsi que du rôle de chacun de ses membres et de leur moyen de suivre tout au long de la vie municipale (et pas seulement avec un état annuel).

   Concrètement, cela se traduit aujourd'hui par une convocation et un ordre du jour (émanant d'un seul de ses membres) et qui me pose problème.

   Le point 1 de l'odj ne permet pas de distinguer ce qui relève de la simple information ou de la concertation ou de l'élaboration collective.

   Les points 2 et 3 relèvent de la compétence du conseil municipal et de l'article 16 de son règlement intérieur. De plus ces propositions ont déjà été formulées par notre commission l'an passé.

   Voir détails discussion sur odj plus loin

2. Cela m'amène au deuxième facteur,

   Celui du sens des mots et de leur partage par les uns et par les autres.

   Peut-être faut-il échanger et clarifier ce que nous entendons par démocratie participative et préciser si nous nous sentons pleinement porteurs des engagements de la charte.

   J'ai à ce moment repris un ou deux passages des Fondements et objectifs de la charte. Et notamment celui-ci :

« Elle (la démocratie participative) ne saurait se limiter à une mise en débat de projets préparés à l'avance et dont on recherche la caution. Le débat peut, dès le début du processus, associer l'ensemble des acteurs sur l'opportunité et la substance du projet ».

   J'ai conclu sur ce point en demandant que notre comité tienne une réunion de travail sur le thème de la connaissance de la charte et qui reprendrait les propositions faites par Laurent dans ses messages à la commission.

   Cette proposition a été retenue. Elle devrait se tenir en octobre avec une préparation collective dans laquelle chaque membre pourra s'impliquer, donner son point de vue et faire ses suggestions.

3. J'en suis arrivé à mon troisième facteur qui m'a obligé à demander (à nouveau) le bilan de fonctionnement des commissions municipales : nombre, fréquentation, information ou co-élaboration. J'ai précisé que si la démocratie ne pénètre pas les commissions municipales, il n'y a pas d'avenir pour les commissions extra-municipales et la démocratie participative.

   Je n'ai pas eu droit à la réponse sur cette demande.

Autres éléments succincts sur la réunion et la discussion

Sur le bilan

Il s'agit essentiellement d'informations. Les initiatives les plus participatives (que la mairie s'attribue) sont des démarches citoyennes telles celles des collectifs de riverains ou d'habitants

Sur l'article traitant de la commission dans le magazine de décembre. Vu sa taille à minima, il est bien loin de ce que notre commission de l'an passé avait demandé : un véritable dossier détachable. *J'ai demandé que notre réunion d'octobre en retienne le projet. A suivre*

Sur le registre citoyen papier et numérique. Il est constaté qu'il est essentiellement un cahier de réclamations (souvent très personnelles que de propositions.

J'ai fait remarquer que les explications sur le site de la mairie ne faisaient état que de requêtes sans aucun encouragement à faire des propositions. Cela sera revu

Sur la création de comité consultatif permanent. Il s'agirait en l'occurrence d'un comité consultatif qui œuvrerait sur le projet urbain de la commune.

Cela relève d'une décision du conseil municipal article 16 du RI

Sur la création d'un conseil municipal jeune. Il concernerait les scolaires de Carbon-Blanc. Un groupe de travail dirigé par Thierry Thouvenin en lien avec la commission municipale Education et Citoyenneté va être constitué pour cerner le sujet.

Laetitia a soulevé à juste titre le cas des jeunes scolaires habitant à Carbon-Blanc mais scolarisés hors commune. Comment ne pas les laisser hors de la démarche citoyenne ?

Carbon-blanc le 2 juillet 2016